

Le processus de Barcelone revisité

2005/2058(INI) - 26/09/2005

La commission adopte le rapport d'initiative de Anneli JÄÄTTEENMÄKI (ADLE, FI) intitulé «Le processus de Barcelone revisité». Le rapport considère que même si les dix ans de partenariat euroméditerranéen n'ont pas encore produit les résultats escomptés, il reste néanmoins le cadre approprié pour la politique méditerranéenne de l'UE.

Les députés européens regrettent que le partenariat n'ait pas permis de résoudre les conflits majeurs de la région méditerranéenne. Ils déplorent également «qu'aucun progrès substantiel n'ait été enregistré dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme» et considèrent qu'il est impératif de réduire la pauvreté et de combler le fossé nord sud. Le rapport indique qu'«une volonté politique et une vision pragmatique» est plus que jamais nécessaire, tout en soulignant que pour être efficace, la politique méditerranéenne doit disposer d'un budget à la hauteur de ses ambitions.

L'un des principaux aspects à examiner concerne une participation accrue de tous les pays partenaires méditerranéens au processus décisionnel. La commission se félicite de la création d'une assemblée parlementaire euroméditerranéenne et appelle à ce que celle-ci soit dotée «des moyens et des structures administratives nécessaires afin de garantir sa visibilité et d'assurer son bon fonctionnement».

La commission considère également que l'une des grandes priorités et le renforcement de l'enseignement et de la formation professionnelle, une attention particulière devant être accordé aux femmes et aux catégories défavorisées, telles que les populations analphabètes, les étudiantes et les populations des régions rurales et des banlieues. Afin d'assurer une plus grande prospérité, la facilité de la Banque européenne d'investissement destinée aux investissements euroméditerranéens mérite d'être développée, notamment grâce à la mise à disposition de micro crédits. Il est souhaitable d'encourager la coopération dans le domaine de la protection de l'environnement et de la lutte contre le crime organisé et le terrorisme. Les députés européens font cependant valoir que la lutte contre le terrorisme ne doit en aucun cas avoir lieu au dépens des libertés civiles et des droits de l'homme.

L'UE et ses partenaires méditerranéens devraient également accroître leur coopération en matière de gestion des flux migratoires, tout en maintenant le principe de «non refoulement» consacré dans la Convention de Genève et en examinant les causes à l'origine de l'immigration illégale et ses effets négatifs. S'agissant de la question des droits de l'homme, la commission invite à mettre en œuvre les clauses de suspension des accords d'association euroméditerranéens en cas de violation des droits de l'homme et des libertés démocratiques.

Enfin, le rapport considère que la célébration du dixième anniversaire du partenariat euroméditerranéen doit aller de pair avec la «définition d'un ensemble de priorités et d'action pour l'avenir», afin de redynamiser le processus de Barcelone.